



I'm not robot



**Continue**

# Droit commercial général cours pdf

Cours de droit commercial général pdf. Cours droit commercial général ohada pdf. Cours de droit commercial général au cameroun pdf. Cours de droit commercial général ivoirien pdf.

Le cours de droit commercial et ses fiches :Droit commercial : fiches et coursLire la suite...Définition, source, histoire du droit commercialLire la suite...L'originalité du droit commercial face au droit communLire la suite...La notion d'acte de commerce et commerçantLire la suite...Les entreprises civiles (profession libérale, agriculteur, artisan)Lire la suite...Les obligations des commerçants (publicité, comptabilité...)Lire la suite...La liberté du commerceLire la suite...La situation des commerçants mariésLire la suite...L'entreprise individuelleLire la suite...L'arbitrage en droit commercialLire la suite...Le tribunal de commerce : organisation, procédure, compétencesLire la suite...Les conditions d'application du bail commercialLire la suite...Le nantissement du fonds de commerceLire la suite...La vente de fonds de commerce et autres modes de transmissionLire la suite...La gérance du fonds de commerce (location gérance...)Lire la suite...Le fonds de commerce : nature et éléments constitutifsLire la suite...Les dessins et modèlesLire la suite...Les brevets d'invention (procédures, droits attachés au brevet...)Lire la suite...Les signes distinctifs : nom commercial et marqueLire la suite...Gage et warrant des marchandises ou des stocksLire la suite...Le matériel et outillage du fonds de commerceLire la suite...Quelles sont les règles du bail commercial?Lire la suite...Cours de droit commercialLire la suite... Le droit commercial est une branche du droit privé qui régit les opérations passées par les commerçants et dans l'exercice de leur activité. Commerçant au sens large : considérer les industriels, les activités financières (banques, bourse) et commerçants au sens juridique. Cette définition ne correspond plus à la réalité. Dans la pratique, on parle plutôt de droit des affaires que de droit commercial car les règles ne s'appliquent pas qu'aux commerçants (le droit du chèque fait parti du droit privé - la lettre de change du droit commercial). Les axes du cours de droit commercial: Les tribunaux de commerce Les actes de commerce Les actes civils et actes mixtes Les commerçants L'intérêt et l'organisation du RCS Les modalités de l'inscription Les conséquences de l'inscription au RCS Les éléments incorporels du fond de commerce Les nantissements La location gérance ou gérance libre La vente du fond de commerce Télécharger le cours de droit commercial en pdf Télécharger "cours de droit commercial" Téléchargé 1159 fois - 162,65 Ko Salle des pas perdus du tribunal de commerce de Paris avec les dates 1563 (création des juridictions consulaires à Paris) et 1673 (ordonnances sur le commerce de Jean-Baptiste Colbert) Auteurs : Edith Blary-Clément, Gonzague Grave Spécialités : Droit de l'entreprise, Droit des affaires, Droit privé Niveaux : Licence 2 | Licence 3 Date de mise à jour : octobre 2022 Leçon 2 : Les actes de commerce Les actes de commerce peuvent être regroupés en quatre grandes catégories en fonction de leur nature ou leur objet, en raison de leur forme, par extension en application de la théorie de l'accessoire. Enfin, l'acte de commerce peut être « mixte » c'est-à-dire commercial à l'égard d'une seule partie. Les textes initiaux réputaient actes de commerce, afin de déterminer la compétence des tribunaux de commerce, un certain nombre de pratiques. Il ne s'agit pas d'actes au sens juridique du terme mais davantage de pratiques, d'activités. Le terme a un sens spécifique témoin du particularisme du droit commercial. Leçon 3 : Activité commerciale et commerçants La définition du commerçant se fonde sur l'exercice à titre professionnel d'actes de commerce tels que définis à l'article L 110-1 du code de commerce. La doctrine a, quant à elle, cherché les critères de la commercialité. Pour autant, tous les acteurs de l'activité commerciale ne sont pas commerçants si bien qu'il faut départir parmi tous les auxiliaires du commerçant ceux qui seront soumis au droit commercial de ceux qui ne le seront pas. Leçon 4 : Le régime de l'acte de commerce Les impératifs de souplesse, de rapidité, de sécurité qui gouvernent le droit commercial expliquent et justifient la mise en place de règles spécifiques. Le régime juridique des actes de commerce est tout à fait révélateur du particularisme du droit commercial (Section 1). Il apparaît tant lors de la conclusion de l'acte (§1) que de son exécution (§2). Il s'exprime également en cas de conflits (Section 2).

**المركز الجامعي - كلميم**  
Centre Universitaire - Guelmim

**Droit commercial**

**FILIÈRE : Sciences économiques et gestion**

**SEMESTRE : 4**

**Préparé par : EL KHALIL EL MEZDDGHI**  
Professeur chercheur en droit privé

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2014/2015**

Le règlement des différends commerciaux relève de la compétence de tribunaux dédiés : les tribunaux de commerce (§1). Des voies alternatives sont toutefois ouvertes (§2). Leçon 5 : L'accès aux professions commerciales L'accès aux professions commerciales est régi par le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, principe à valeur constitutionnelle (Section 1). Toutefois, le principe de liberté n'exclut pas tout encadrement (Section 2).

Il est vrai que l'exercice des professions commerciales tant sous forme individuelle que sociétaire comportant quelques risques, le législateur est venu encadrer l'activité commerciale et poser des conditions d'accès aux professions commerciales. Incapacités, incompatibilités, interdictions et déchéance constituent des obstacles à l'exercice des activités commerciales qui tiennent à la personne ; d'autres obstacles existent qui peuvent résulter de la nature de l'activité exercée. Leçon 6 : Les interférences existent entre le statut professionnel et le statut privé du commerçant. De nombreuses interférences peuvent être relevées entre le statut privé et le statut professionnel des commerçants. Elles concernaient initialement les seuls commerçants personnes physiques. Mais les solutions souvent favorables aux commerçants ont été progressivement étendues à tous les chefs d'entreprises commerciales, artisanales et libérales voire aux gérants associés uniques des EURL et, pour les dispositions les plus récentes aux gérants majoritaires des SARL. Le fait que le chef d'entreprise soit marié ou non, et lorsqu'il est marié, le régime matrimonial adopté, ont d'importantes répercussions tant sur la gestion de l'entreprise que sur du patrimoine de l'entrepreneur. Après l'étude de l'incidence du statut matrimonial sur l'exercice du commerce (section 1), la leçon 6 portera sur les incidences patrimoniales de l'exercice d'activités commerciales et les différentes options offertes à l'entrepreneur pour limiter les risques inhérents à son activité (Section 2). Leçon 7 : Le fonds de commerce : notions et éléments Développer son activité c'est-à-dire attirer et retenir la clientèle la plus importante possible est l'objectif du commerçant. Pour cela, il a besoin de moyens, de moyens matériels, humains, financiers, de moyens immatériels aussi. Ces moyens sont constitués notamment par les biens de l'entreprise commerciale et sont, pour la plupart, regroupés sous la notion de fonds de commerce. La notion de fonds de commerce, sa nature juridique, ses éléments dont la clientèle et les monopoles d'exploitation constitueront les principaux objets des développements de notre leçon 7. Leçon 8 : Bail commercial et propriété commerciale Ce qui est appelé en droit commercial « Propriété commerciale » correspond au droit reconnu au locataire d'obtenir le renouvellement de son bail à l'expiration du contrat. Pour cela, de nombreuses conditions existent, qui tiennent au contrat lui-même, aux parties, à l'immeuble et à sa destination commerciale (Section 1). La réunion de ces conditions permettra la mise en pauvre du statut des baux commerciaux qui s'exprime tant pendant l'exécution du bail (Section 2) qu'en fin de contrat (Section 3). Leçon 9 : Les opérations portant sur le fonds Pour développer son activité c'est-à-dire attirer et retenir la clientèle, le commerçant a besoin de moyens, de moyens matériels, humains, financiers, de moyens immatériels aussi. Ces moyens sont regroupés pour la plupart sous la notion de fonds de commerce. Le fonds de commerce est un bien susceptible d'être l'objet de nombreuses opérations. Il peut être loué (Section 2), vendu (Section 1), ou servir de garantie (Section 3). Ces opérations sont étudiées dans la leçon 9 qui met en lumière à la fois l'importance du fonds de commerce comme élément du patrimoine du commerçant et le souci du législateur de protéger les cocontractants et/ou les créanciers du commerçant lors des opérations qui portent sur le fonds. Il s'agira d'envisager successivement les conditions et les effets des différentes opérations. Leçon 10 : Les obligations du commerçant Il existe de nombreuses obligations qui pèsent sur les commerçants. Elles relèvent parfois de disciplines ou cours spécifiques comme le droit de la concurrence, le droit de la consommation, le droit fiscal.

La leçon 10 met l'accent sur les obligations générales qui pèsent sur tous les commerçants.

Elles ont trait à la publicité légale (Section 1). Elles concernent alors le registre du commerce et des sociétés et l'obligation pour le commerçant d'être immatriculé au RCS, cette immatriculation emportant des conséquences tant sur la qualité de commerçant que d'opposabilité aux tiers des mentions inscrites (§1). Il existe d'autres registres et journaux d'annonces légales qui ont été évoqués au cours des précédentes leçons tel le BODACC (§2). Le commerçant se voit imposer, par ailleurs, des obligations comptables plus ou moins lourdes selon l'importance de son activité (Section 2). Il doit produire des documents comptables (§1) qui sont régis pour les grands principes de la comptabilité (§2).

Documents qui font foi (§3). Le non respect de ces obligations est lourdement sanctionné (§4). La leçon se termine par une section recensant d'autres obligations qui ne sont pas sans lien avec la comptabilité et la fiscalité : telle l'obligation de posséder un compte bancaire ou d'établir des factures conformes aux exigences légales (Section 3). Le droit de l'OMC relève du droit international économique et, de façon plus générale, constitue une branche du droit international public. Il est... Le droit du commerce électronique est un droit nouveau, en raison de la technologie, relativement récente, utilisée pour sa mise en œuvre. Le commerce... Les obligations naissent de la loi, du contrat ou d'un fait juridique. Le processus de naissance de l'obligation fait l'objet du droit des contrats...



Le livre premier du Code civil est consacré aux personnes (articles 7 à 515-13). Dans ce livre, de nombreuses questions sont envisagées : les droits... Ce cours est une introduction historique au droit des affaires. Adoptant une approche diachronique et ouverte à d'autres droits et espaces que ceux de... Le droit des obligations a fait l'objet d'une importante et récente réforme. C'est une matière essentielle à la compréhension de l'ensemble... Le droit des biens est une branche du droit civil qui constitue la base du droit patrimonial, par opposition au droit extra-patrimonial.

<b>Droit commercial</b>
<b>Introduction :</b>
Le droit commercial est l'ensemble des règles spéciales applicables aux personnes qui exercent le commerce. Il s'applique aux commerçants dans l'exercice de leur activité professionnelle, et aussi aux activités commerciales.
Après ces quelques éléments de définition de ce qu'on appelle le droit commercial, il sera procédé à l'examen de ses sources et des juridictions compétentes pour connaître des règles en matière commerciale. Nous étudierons ensuite la commercialité (ou le commerçant) et les actes de commerce ainsi que les effets de commerce.
<b>I – Les sources du droit commercial</b>
Le monde des affaires évolue sans cesse ; pour cela il n'est pas possible de compter uniquement sur les sources écrites. Les sources non écrites constituent l'essentiel de l'origine du droit commercial.
<b>Parag.1 - Les sources écrites</b>
Il existe les sources nationales et les sources internationales.
<b>A - Les sources nationales</b>
a) Le Code de commerce
Il s'agit du Code de commerce (dahir n° 1-96-83 du 1 <sup>er</sup> août 1996) portant promulgation de la loi 15/95 formant Code de commerce.
b) Le D.O.C. :
Le D.O.C. (Dahir formant code des obligations et contrats du 12 août 1913) est l'équivalent du code civil et constitue ce qu'on appelle le droit commun. Ce sont ses règles qui s'appliquent quand il y a un vide en matière commerciale et quand aucune
180, n° 448, A-7 octobre 1995, pp. 98-624.
1

Il occupe une... Le droit des contrats spéciaux tient en l'étude et l'analyse des règles spécifiques qui régissent les contrats nommés, c'est-à-dire les contrats... Le droit des contrats spéciaux tient en l'étude et l'analyse des règles spécifiques qui régissent les contrats nommés, c'est-à-dire les contrats... Passer Navigation